



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 1^{er} Juillet 2021
Convocation du : 25 Juin 2021
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 1^{er} Juillet à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, Mme LEROUX, Mme DE PARIS, M. QUESTE, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. BAILLEUL, Mme NAEYE, Mme CASIER, M. CATTOIRE, M. VANNESTE, Mme TANGHE, M. PICKEU, Mme PRINGUEZ, M. BLACTOT, M. DEBUISSON, M. BRUNET, M. DERUYTER, M. LANDLER, Mme BAURANCE, M. PLOUY, Mme HALOS, M. VANGAEVEREN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. MARIE, M. DERONNE, Mme MARZAK-AFFAOUI, M. AIT EL HAJ, Mme LERNER-BERTRAND, Mme DELANNOY-CUISINIER, Mme DELESTREZ, Mme CASSAN, M. BIANCHI, ont délégué respectivement pour les représenter conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Mme NAEYE

DE21.079

POLITIQUE SENIORS
DISPOSITIF CARTE SENIORS « JE CHOISIS ARMENTIERES »
EXERCICE 2021

Autorisation - Approbation

☞

Vu la délibération DE09.204 du 17 septembre 2009 déterminant les modalités de mise en place du « Passeport Vivacité »,

Vu l'arrêté M09086 du 05 novembre 2009 fixant la tarification du « Passeport VivaCité » à 3 euros, tarif appliqué à tout armentierois dès 55 ans, désirant obtenir sa carte nominative et son guide,

Vu la délibération DE11.020 du 1^{er} avril 2011 validant l'extension du dispositif en permettant aux détenteurs du « Passeport VivaCité » d'avoir accès à certains services municipaux avec une tarification minorée,

Vu la délibération N° DE11.110 du 07 décembre 2011 validant la gratuité du « Passeport Vivacité »

La présente délibération propose de faire évoluer le dispositif par un contenu plus dynamique et un habillage neuf.

Après un démarrage prometteur ayant réuni plus de 700 adhérents et près de 100 commerçants partenaires autour de ce projet innovant, le dispositif Passeport Vivacité s'est peu à peu essoufflé, entraînant un désintérêt constaté des bénéficiaires ainsi qu'un désengagement progressif des partenaires au nombre de 45 à ce jour.

Pour autant ce dispositif novateur en faveur des seniors est plus que jamais d'actualité en raison de la crise sanitaire qui a sans doute fragilisé le pouvoir d'achat de nos aînés et qui a aussi réveillé les consciences quant à nos modes de consommation et leurs impacts sur nos commerces de proximité, eux-mêmes durement touchés par le contexte actuel.

C'est pourquoi, la Ville d'Armentières propose aujourd'hui de faire évoluer ce dispositif en tenant compte de ce double enjeu : poursuivre son accompagnement en faveur du pouvoir d'achat des seniors et maintenir sa volonté de dynamiser et soutenir le commerce local.

Les principaux objectifs de ce dispositif sont :

- ✓ de permettre aux seniors de valoriser une démarche engagée en faveur de nos commerces de proximité
- ✓ de préserver le pouvoir d'achat de nos aînés par l'application de réductions auprès des commerçants partenaires du dispositif

- ✓ de faire bénéficier aux seniors d'aménagements tarifaires pour participer à des manifestations et activités municipales et/ou partenariales en faveur d'une retraite active et engagée
- ✓ de permettre aux commerçants de dynamiser leur activité par leur adhésion à un dispositif gagnant/gagnant

C'est en ce sens que le dispositif évolue aujourd'hui et devient « Carte SENIORS - Je choisis Armentières ! ».

Ce dispositif renouvelable tous les deux ans, se composera :

➤ **Pour les seniors**

D'une carte « Carte SENIORS – Je choisis Armentières ! »

Cette carte gratuite et nominative, sera délivrée par la Maison des Seniors, sur simple demande contre remise des justificatifs d'identité et de domicile. Destinée à toute personne Armentéroise de 55 ans et plus, elle donnera lieu à des avantages consentis par les commerçants partenaires lors de chaque passage en caisse pour valoriser leur démarche engagée. Des tarifs privilégiés pourront également être appliqués à l'occasion d'activités ou de manifestations municipales ou partenariales comme les Journées Bonheur.

D'un chéquier « Carte SENIORS – Je choisis Armentières ! »

Ce chéquier également nominatif, regroupera l'ensemble des partenaires du dispositif ainsi que les offres et avantages consentis par chacun d'entre eux.

Les tampons apposés par les partenaires permettront aux détenteurs de la carte de tenter de remporter un panier garni offert par la ville.

D'espaces d'information et de communication

Les bénéficiaires de la carte pourront retrouver toutes les informations inhérentes au dispositif via les différents supports de communication de la Ville, mais aussi auprès de la Maison des Seniors. Des enquêtes de satisfaction seront également menées afin d'évaluer la pertinence du dispositif et d'en définir les axes d'amélioration.

➤ **Pour les commerçants :**

D'une convention particulière de partenariat

Cette convention reprendra toutes les modalités relatives au dispositif « Carte SENIORS - Je choisis Armentières ! » et sera garante d'un partenariat actif et réciproque.

Des supports de communication à destination des consommateurs

Un kit de communication composé d'une vitrophanie, d'un mini sticker, et d'un chevalet de caisse sera mis à disposition de chaque partenaire afin de rendre visible auprès des consommateurs leur adhésion au dispositif « Carte SENIORS – Je choisis Armentières ! ».

D'espaces d'information et de communication

Une visibilité et une information régulière sur les offres et l'activité des partenaires seront effectives sur l'ensemble des supports de communication offerts par la Ville. Des enquêtes de satisfaction seront également menées afin d'évaluer la pertinence du dispositif et d'en définir les axes d'amélioration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter « Carte SENIORS – Je choisis Armentières ! » comme nouveau nom du dispositif et l'ensemble des éléments qui le composent
- d'adopter la liste des avantages et des supports inhérents au dispositif
- d'adopter les modalités relatives aux conventions de partenariat avec les commerçants et artisans locaux

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

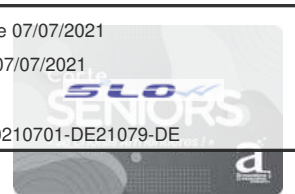
Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,

Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille



CONVENTION PARTICULIÈRE DE PARTENARIAT

DISPOSITIF « Carte SENIORS »

Entre

La Ville d'Armentières, représentée par Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire d'Armentières,

Et

La société : représentée par :

Dont le siège social se situe :

Adresse mail :@.....

Tél :

PRÉAMBULE

Soucieuse de répondre à l'évolution des modes de consommation de la génération des 55 ans et plus, mais aussi de soutenir le commerce local, la Ville d'Armentières souhaite poursuivre son accompagnement des seniors tout autant que des commerçants et artisans locaux en proposant un dispositif innovant intitulé « Carte SENIORS »

Chaque Armentierois(e) de 55 ans et plus, souhaitant soutenir son « commerce local » pourra, sur simple demande auprès de la Maison Des Seniors, se voir attribuer une carte personnalisée et gratuite accompagnée d'un chéquier nominatif répertoriant l'ensemble des partenaires et des avantages s'y rapportant. Il pourra également tenter de remporter un panier garni offert par la Ville d'Armentières grâce à sa démarche engagée.

Les partenaires du dispositif s'engagent à valoriser cette démarche par l'application d'un avantage ou d'une réduction lors de chaque passage en caisse (sous réserve de la présentation de la carte).

› Article 1 : Objet

La présente convention définit les obligations et modalités relatives à l'accord de ce partenariat.

› Article 2 : Obligations des parties

La société :

- S'engage à devenir partenaire du dispositif et à ce titre, accepte, lors de chaque passage en caisse et sur présentation de la carte, d'appliquer la réduction ou l'avantage suivant :

.....
.....

- S'engage à utiliser les différents supports mis à disposition par la Ville pour informer le public de son adhésion au dispositif « Carte SENIORS ».

- S'engage à apposer son cachet/visa sur le chéquier afin de permettre de remporter un panier garni offert par la Ville d'Armentières.

En contrepartie, la Ville d'Armentières s'engage :

- À informer l'ensemble des Armentiérais(es) de l'existence du dispositif et des conditions d'adhésion au moyen des différents supports de communication de la Ville
- À informer l'intégralité des détenteurs de la carte du contenu de l'offre et de son évolution à échéances régulières et par l'intermédiaire des supports de communication dédiés au dispositif (courrier, chéquier...)
- À offrir au partenaire une visibilité sur son activité dans le cadre du dispositif, via divers supports de communication (interview, reportage, article, photos...) au moins une fois sur la durée totale du dispositif et en lien avec les propositions du Service Développement Economique
- À entretenir un échange régulier avec le partenaire afin d'évaluer la pertinence du dispositif (enquête de satisfaction, sollicitation des avis, remarques, suggestions...) et de lui fournir une information complète sur son évolution

Les parties s'engagent par ailleurs à une information réciproque et régulière sur la fréquentation des seniors détenteurs de la « Carte SENIORS » dans la limite des dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

› Article 3 : Durée – résiliation

Le présent partenariat est conclu à compter de la signature des deux parties et prendra fin le 31 décembre 2022.

Chaque partie peut toutefois décider à tout moment de mettre fin à ce partenariat, sans versement d'aucune indemnité par l'envoi d'une lettre recommandée à l'autre partie. Dans ce cas, les titulaires de la carte en seraient informés par la Ville.

Fait à Armentières, le

En deux exemplaires originaux (à retourner sous quinzaine)

Pour la Ville d'Armentières,
Bernard HAESEBROECK,
Maire

Pour la société,